



Mon employeur a entamé une procédure de licenciement

Par **Otea51**, le **16/08/2023** à **09:28**

Mon employeur a entamé une procédure de licenciement

J'ai été reçu pour un entretien préalable au licenciement

Je me suis fais assister par mon collègue

Pendant l'entretien mon collègue a reconnu au travers des photos exposées par mon employeur que c'était lui qui avait fait une partie des erreurs

A l'issue de cette entretien mon employeur m'a notifié verbalement et oralement qu'il n'y aurait pas de licenciement pour cette fois.

Trois jours plus tard j'ai reçu une notification écrite de licenciement

Merci de vos bons conseils

Par **P.M.**, le **16/08/2023** à **10:42**

Bonjour,

L'employeur ne devait pas avoir pris une décision avant un délai de trois jours après l'entretien préalable...

Je vous conseillerais de demander au collègue qui vous y a assisté un compte rendu en respectant la forme prévue à [l'art. 202 du Code de Procédure Civile](#) et de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible sur le site de la DIRECCTE) ou d'un avocat spécialiste pour envisager un recours devant le Conseil de Prud'Hommes...

Par **Otea51**, le **16/08/2023** à **21:37**

Merci pour vos conseils